

AVIS

Réf. : SCIEN.18.AV.05 - ERM

FD/SN

Date d'approbation : 12/09/2018

Demande de reconnaissance de l'Ecole Royale Militaire comme organisme public de recherche

DONNEES INTRODUCTIVES

Demandeur : Ministre Pierre-Yves Jeholet

Date de réception de la
demande : 23/07/2018

Préparation de l'avis : L'AGW du 18 septembre 2008, prévoit que le Ministre demande l'avis conforme du Pôle Politique Scientifique. Cet avis est ensuite présenté au Gouvernement wallon. (Article 36/2 alinéa 4)

Brève description du dossier :

L'Ecole Royale militaire a adressé une demande de reconnaissance en tant qu'organisme public de recherche au Ministre de la recherche, et ce afin d'être éligible aux aides prévues par le décret du 3 juillet 2008.

Cette demande a été examinée par la DGO6. De cette analyse, il ressort que l'Ecole royale militaire répond aux trois critères d'éligibilité définis dans l'AGW du 18 septembre 2008 :

- Justifier d'au moins 3 publications scientifiques dans une revue scientifique avec comité de lecture dans les 5 dernières années ;
- Se tenir informé des progrès scientifiques, en Belgique comme à l'étranger, dans des domaines qui sont de sa compétence et en lien avec le thème concerné ;
- Avoir pour but ou objet social la réalisation d'activité de recherche.

En conséquence, la DGO6 propose donc que l'Ecole royale militaire soit reconnue comme organisme public de recherche. Cette éligibilité est reconnue pour une période de 3 ans.

Le Pôle Politique Scientifique a été saisi d'une demande d'avis relatif à la demande de reconnaissance de l'Ecole royale militaire comme organisme de recherche.

Le Pôle a pris connaissance de l'avis positif remis par le SPW- DGO6 en date du 9 juillet 2018.

Il relève dans cet avis et le dossier y afférent que l'Ecole royale militaire présente un haut niveau de recherche dans des domaines variés et contribue à la formation de scientifiques de haut niveau.

En outre, le Pôle souligne l'intérêt pour les entreprises wallonnes, particulièrement celles participant aux pôles de compétitivité Mecatech et Skywin, de pouvoir bénéficier de cette expertise notamment en développant des partenariats avec l'ERM.

Pour ces raisons, le Pôle remet un avis positif sur cette demande de reconnaissance.